

Notre Villelongue



Le Mot du Maire

Les éléments susceptibles de nuire à la propreté de notre environnement quotidien sont multiples : mégots, déjections canines, encombrants, masques, ...

Si la gestion et l'évacuation des déchets est une compétence de Perpignan Méditerranée Métropole, la ville se doit d'assurer le nettoyage des espaces publics.

Voilà quelques éléments de réponse à cette responsabilité qui est la nôtre :

- Mise en place d'une collecte sélective des déchets verts et encombrants au porte à porte.
- Action de nettoyage des rues et trottoirs dans l'ensemble du village.
- Acquisition de nouvelles machines pour optimiser le nettoyage.

Mais cela ne saurait suffire bien entendu. Ce n'est que le début d'un engagement que je souhaite réciproque.

Si nous y mettons les moyens, vous devez y mettre de la bonne volonté. Vos petits gestes de civisme feront la grande victoire de demain.

Alors lisez attentivement « Notre Villelongue » gardez le planning des collectes ; respectez l'espace public. La perfection sera impossible à atteindre mais nous pouvons au moins essayer.

C'est là notre nouveau pacte de confiance !

Prenez soin de vous !

Whueymar
DEFFRADAS



Mise en Place des Collectes

Déchets Verts et Encombrants

La propreté de notre village est une préoccupation quotidienne et constante pour nous tous.

En partenariat avec Perpignan Méditerranée Métropole, la Municipalité soucieuse de notre environnement et afin d'améliorer la qualité du service rendu, s'est engagée dans une collecte sélective des déchets verts et d'encombrants au porte à porte. Pour maîtriser les coûts pour la commune et les Villelonguets(es), la fréquence des collectes a été étudiée, notamment en fonction de la période de l'année pour les déchets verts.

Les premières collectes pour les déchets verts se feront le jeudi 19 novembre 2020 (inscriptions en Mairie avant le lundi 16 novembre à 17h) et le jeudi 17 décembre 2020.

Comment bénéficier de ce service ?

Pour bénéficier de la collecte des déchets verts et encombrants à domicile, il suffit de vous **inscrire auprès de la Mairie au 04 68 73 95 95**.

L'agent d'accueil vous communiquera les disponibilités en fonction du calendrier ci-joint et fixera avec vous le jour de votre collecte. Merci de respecter cette date et de ne présenter vos déchets verts et encombrants que le jour même.

Des règles à respecter

1

Les déchets verts

Quels sont les déchets végétaux acceptés ?



tontes de gazon



petits branchages



feuilles, taille de végétaux



plantes, végétaux flétris

- Les branchages doivent être présentés en fagots ficelés (sans fil de fer) ne dépassant pas un diamètre de 10 cm.
- La longueur des branchages doit être au maximum de 1.50 mètres.
- Le Volume collecté sur chaque point de collecte n'exèdera pas 2m³ par adresse.
- Les déchets verts devront être stockés dans des sacs ouverts. Ceux-ci seront déposés dans l'enceinte des propriétés après vidage.
- Les produits collectés sont destinés à la valorisation et doivent être exempts de tout autre composant.
- Le poids des sacs ou fagots sera au maximum de 15kg.

2

Les encombrants



- Les encombrants doivent être présentés, le jour même de la collecte, directement au sol de façon à être facilement pris en charge.
- Les encombrants ne doivent pas poser de problèmes techniques particuliers de par leurs dimensions et ne doivent pas peser plus de 50 kg par objet.
- Ils ne doivent pas présenter de danger pour les agents de collecte et les piétons :
 - rabattre les clous
 - supprimer les bords coupants.
- Leur volume ne doit pas dépasser 2m³ par collecte et par foyer.

3 Si vos dépôts sont supérieurs au volume autorisé ou hors gabarit, vous êtes invités à vous rendre à la déchèterie communautaire la plus proche de votre domicile.



Propreté Urbaine

Nettoyage des rues et des trottoirs

La propreté des rues et des trottoirs de **l'ensemble du village**, était un de nos engagements électoraux.

Cet engagement se concrétise aujourd'hui au travers de journées d'actions qui seront programmées tout au long de l'année.

En complément de l'intervention quotidienne des services de propreté urbaine de PMM, l'ensemble des agents techniques municipaux sera régulièrement mobilisé pour procéder à un nettoyage en profondeur des trottoirs.

Une première semaine de mobilisation est organisée du 9 au 13 novembre 2020 pour le coeur de ville et les abords des écoles.



Une Balayeuse pour le nettoyage des grands axes



Depuis 2016, notre Commune a mutualisé la compétence voirie avec Torreilles, Sainte-Marie-la-Mer, Bompas et Saint-Hippolyte au sein du Pôle Salanque.

Cette coopération étroite permet de réaliser des investissements, notamment en terme de matériel, qui n'auraient pas été envisageables à l'échelle communale.

C'est aujourd'hui une balayeuse de 5m³, qui est en service !

En action sur Villelongue tous les lundis, le véhicule assure le nettoyage des grands axes.

Coût total de la machine : 230 000 €.

Coût pour la commune : 46 000 €.

Pour «rendre à César ce qui est à César», cette acquisition a été initiée par l'ancienne Municipalité et nous les en remercions.

Un petit nouveau : le Glutton

En complément des actions de nettoyage des trottoirs évoquées précédemment, les agents de propreté urbaine se verront prochainement équipés d'un Glutton qui leur facilitera la tâche et renforcera leur efficacité.

Aspirateur à déchets 100% électrique, ce nouvel équipement passe partout où l'usage de la balayeuse est impossible.

Coût pour la commune : 15 000 €.

Cibles principales : mégots, papiers et déjections canines.

Mais attention ! Ce nouvel arrivant ne viendra pas remplacer le civisme et le respect de chacun !



Propreté Urbaine

Les bons réflexes

Pensez au Villelongue
de demain !



La qualité de notre cadre de vie est l'affaire de tous !

Propreté, tranquillité, bien vivre à Villelongue, sont des sujets sur lesquels nous sommes engagés.

Mais nous ne pouvons pas réussir seuls, en conjugant les efforts financiers et humains mis en place par la Municipalité et les bons gestes de chacun au quotidien, nous pourrons tous bénéficier d'un cadre de vie encore plus agréable et serein !

Gardons nos rues et nos espaces publics propres :

- Ne jetez pas les masques usagés dans l'espace public. Placez les plutôt dans un sac et déposez le dans votre poubelle à ordures ménagères.
- Papiers, mégots, chewing-gum, restes de pique-nique, canettes, ne doivent pas être jetés au sol. Des poubelles sont à votre disposition.
- Ne déposez pas les ordures ménagères hors des conteneurs collectifs. Ils sont vidés régulièrement, un peu de patience !
- Les dépôts sauvages plus ou moins volumineux, salissent nos rues et la nature. En outre, ils ternissent l'image de notre village. Des solutions vous sont proposées pour les collecter (déchetteries, collecte à domicile). A vous de choisir celle qui vous convient le mieux.

Ayez le bon
réflexe !



On ne me sort
que le soir et on
me rentre après le
ramassage !



«Libérons» nos trottoirs !

- Les trottoirs ne sont pas des zones de «stationnement» pour les poubelles des particuliers.
- Les conteneurs doivent être sortis le plus tard possible la veille de la collecte et rentrés le jour même.

Déjections Canines

Les déjections canines posent de véritables problèmes de propreté urbaine, d'environnement et d'hygiène publique. Aussi, il est primordial que tous les propriétaires de chiens se responsabilisent et ramassent les déjections de leur animal dans les lieux et espaces publics.

A cet effet :

- Des distributeurs de sacs sont installés dans la commune.
- Vous pouvez vous en procurer sur demande à l'accueil de la Mairie.

Un p'tit sac rend
la vie plus belle !

